



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juin 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25). Le Conseil m'a demandé en effet de continuer à tenir ses membres régulièrement informés de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Dans la déclaration du Président qu'il a adoptée le 7 avril (S/PRST/2009/5), le Conseil s'est félicité que j'ai recommandé, dans ma lettre datée du 3 mars de créer un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui succéderait à l'actuel BONUCA (voir S/2009/128). Il m'a prié également de l'informer dans mon prochain rapport de la structure et des effectifs du nouveau bureau.

2. Le présent rapport rend compte des faits intervenus dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme en République centrafricaine, et des activités du BONUCA depuis mon dernier rapport du 26 novembre 2008 (S/2008/733) et l'exposé détaillé présenté le 10 mars 2009 par François Lonseny Fall, mon ancien Représentant spécial et chef du BONUCA (voir S/PV.6091). Il décrit également la structure et la dotation en effectifs proposés pour le BINUCA.

3. Il met l'accent sur les efforts consentis pour consolider la paix fragile en République centrafricaine et énonce, à cet effet, les mesures prises en particulier pour mettre fin à la rébellion armée dans le nord du pays, renforcer les institutions de l'État et donner suite aux recommandations adoptées à l'occasion de l'évènement phare qu'a constitué le dialogue politique sans exclusive tenu en décembre dernier. Par ailleurs, il met en évidence les obstacles qui continuent d'entraver la consolidation de la paix, y compris les agressions armées qui non seulement risquent de compromettre le processus de paix mais avivent également les inquiétudes sur le plan humanitaire et concernant les droits de l'homme.

4. Tout en tenant compte des difficultés majeures auxquelles se heurte le processus de paix, notamment en raison de la réapparition des groupes rebelles dans



le nord du pays et du retard pris dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et dans le calendrier électoral, le rapport fait valoir que plusieurs mesures importantes ont été prises qui permettent de nourrir l'espoir que le pays entre dans une nouvelle phase de paix et de stabilité.

II. Situation politique

5. Pendant la période à l'examen, la situation politique en République centrafricaine a été dominée par les efforts faits pour appliquer les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive sur lesquelles la réussite du processus de paix repose essentiellement. Après le départ en mars de mon ancien Représentant spécial, M. Fall, j'ai dépêché Sammy Kum Buo, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques du Secrétariat, à Bangui, le 24 mars, afin qu'il assume les fonctions de responsable du BONUCA en attendant que j'achève la procédure de sélection de mon nouveau Représentant spécial et afin d'éviter un vide de pouvoir à la mission à un moment critique du processus de paix.

6. Depuis son arrivée à Bangui, M. Buo a tenu des réunions avec les principaux dirigeants du pays, dont le Président François Bozizé, le Premier Ministre Faustin Touadéra, et le Président du Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, Henri Maidou. Il s'est entretenu également avec des dirigeants et des représentants de groupes politico-militaires, y compris le Président de l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), Jean-Jacques Demafouth, qui est également premier Vice-Président du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition démocratique et de la société civile. Il a longuement consulté les membres résidents du corps diplomatique, du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, ainsi que l'Ambassadeur Albert Akendengué, Représentant spécial du Président Omar Bongo Ondimba, médiateur du processus de paix en République centrafricaine pour la sous-région. L'Ambassadeur Akendengué est également chef résident de la mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Le 4 juin, une délégation de hauts responsables de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), conduite par le Secrétaire général adjoint chargé de la paix et de la sécurité, s'est entretenue avec M. Buo du rôle de la MICOPAX et de la possibilité de renforcer ses capacités en matière de consolidation de la paix, dans la perspective de sa participation éventuelle au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et à la réforme du secteur de la sécurité. M. Buo a également travaillé en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine, l'Ambassadeur Sadok Fayala, et avec Djovi Gally, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

7. Dans sa déclaration susmentionnée (S/PRST/2009/5), le Président du Conseil de sécurité a salué les progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique sans exclusive et réitéré son plein soutien à ce processus, qui constitue un cadre efficace pour la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilité en République centrafricaine. Cette déclaration illustre le fait que tous, y compris les acteurs nationaux, s'accordent à considérer que le dialogue politique sans exclusive joue un rôle central dans le processus de paix.

8. Les recommandations issues de ce dialogue ne sont mises en œuvre que lentement, ce qui montre qu'il est difficile de maintenir la dynamique créée par cette importante réunion. Le 28 janvier 2009, le Président Bozizé a formé un gouvernement d'ouverture, comme il a été recommandé pendant le dialogue, mais la composition de ce gouvernement a été critiquée par l'opposition démocratique et certains groupes politico-militaires qui considèrent qu'elle n'est pas conforme aux principes de la parité et du consensus définis lors du dialogue. L'Union des forces vives de la nation (UFVN), principale alliance de l'opposition démocratique, a donc refusé de participer au Gouvernement, qui se compose de représentants de deux groupes politico-militaires [PRD et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR)], de la société civile et de certains partis politiques d'opposition. En outre, trois institutions recommandées par le dialogue, à savoir le Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, le Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Haute Cour de justice, ont été créées. Le manque de ressources a fait que le Comité de suivi n'a pas fonctionné aussi efficacement que prévu et que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'a pas encore été mis en pratique.

9. Le Comité de suivi, créé le 29 janvier 2009, se réunit une fois par mois pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue. À sa dernière réunion mensuelle, tenue à Bangui les 18 et 19 mai, il a regretté à nouveau que la mise en œuvre des recommandations se fasse si lentement. Il s'est plaint également du manque de ressources logistiques et financières nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Il a adopté un budget révisé de 700 millions de francs CFA (soit environ 1,5 million de dollars) pour ses activités en 2009. Le Gouvernement a indiqué qu'il entendait verser 300 millions de francs CFA (soit environ 600 000 dollars) et l'Organisation des Nations Unies a annoncé une contribution initiale de 200 000 dollars à prélever sur la composante interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix.

10. Le Comité directeur a fait d'importants progrès dans les étapes critiques du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Il a achevé d'élaborer des documents essentiels concernant le désarmement et la démobilisation en République centrafricaine et les quatre groupes politico-militaires qui le composent ont présenté une liste de quelque 7 902 bénéficiaires potentiels du programme. Il n'a pas encore été procédé à la validation de ces groupes. Le recrutement de l'équipe de désarmement, démobilisation et réintégration, installée dans les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bangui, est en cours et la planification préliminaire de la phase de réintégration a commencé.

11. Pour exécuter sans tarder et efficacement le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, il faudrait disposer de ressources que le Gouvernement dit ne pas avoir. Jusqu'ici, seul le Fonds pour la consolidation de la paix a versé une contribution, d'un montant de 4 millions de dollars, qui devrait servir à financer les deux premières phases du programme, à savoir le désarmement et la démobilisation. Le montant total prévu au titre de l'exécution initiale des projets de désarmement, démobilisation et réintégration dans le pays étant de 20 millions de dollars, il reste à trouver 16 millions de dollars. Dans un communiqué publié à l'issue de son sommet extraordinaire tenu à Libreville le 30 janvier 2009, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale s'est engagée à verser 8 milliards de francs CFA (16 millions de dollars) au

processus de désarmement, démobilisation et réintégration de la République centrafricaine mais on ne sait pas encore quand les fonds seront disponibles. Lors d'une réunion tenue à Bangui le 23 mai avec le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Président Bozizé s'est dit prêt à mettre à la disposition du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration les 5 milliards de francs CFA (environ 10 millions de dollars) déposés à la Banque centrale. Il transférera également les 3 milliards de francs CFA restants une fois que l'argent aura été versé par les trois autres États de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

12. Je crains que tout autre retard pris dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration fasse monter la tension dans les rangs des ex-combattants qui attendent d'être désarmés, auquel cas certains pourraient se retirer du programme et se tourner à nouveau vers la violence. Une détérioration des conditions de sécurité dans le pays pourrait compromettre les préparatifs des élections prévues en 2010.

13. En ce qui concerne les élections, le 12 mai, le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Elie Ouefio, a inauguré officiellement un comité spécial à large participation prévu dans les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive chargé de la révision du code électoral en prévision des élections législatives et des élections présidentielles de 2010. Le Ministre, qui est responsable des questions électorales au Gouvernement, a dit à plusieurs reprises au chef par intérim du BONUCA qu'une fois que le Comité se serait entendu sur un projet de code électoral, le texte serait rapidement présenté au Parlement aux fins de son adoption. Il a insisté sur le fait qu'une commission électorale indépendante serait alors créée, en application des recommandations issues du dialogue. La participation officielle de l'Organisation des Nations Unies au processus électoral en République centrafricaine est subordonnée à la création de cette institution qui est considérée comme cruciale pour l'organisation de scrutins transparents et crédibles, surtout parce qu'elle sera chargée de tâches critiques comme la vérification des listes électorales et la délimitation des circonscriptions.

14. Comme la Constitution de la République centrafricaine dispose que les élections doivent se tenir au moins 45 jours avant la fin du mandat du Président et n'aborde pas explicitement la question du report éventuel de la tenue d'élections nationales, le non-respect du calendrier établi pourrait créer un vide de pouvoir constitutionnel capable de plonger le pays dans une crise politique grave qui risquerait d'être violente. À ce sujet, les principaux partis d'opposition ont dit à M. Buo qu'ils refuseraient le report des scrutins prévus en 2010. Selon eux, le fait que le budget de 2009 ne prévoyait pas de fonds pour les élections montre que le Gouvernement n'avait nullement l'intention d'organiser les scrutins en 2010, témoin de la méfiance profonde qui règne déjà quant à la question sensible des élections. À une réunion tenue le 21 mai avec le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Premier Ministre a réaffirmé que son gouvernement entendait allouer les crédits nécessaires à la tenue des élections en 2010.

15. Pour contribuer à instaurer un climat plus favorable aux élections, le chef par intérim du BONUCA a multiplié les consultations avec des hauts représentants de

l'État, y compris le Président, le Premier Ministre et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, en vue de mettre l'accent sur l'importance de s'engager à organiser des élections dans les délais prévus par la Constitution. M. Buo a également rappelé aux autorités qu'elles étaient tenues de veiller à ce que les élections se déroulent en toute sécurité et de manière pacifique, surtout que Martin Ziguele, chef du principal parti d'opposition, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), s'était plaint que les Forces de sécurité de l'État s'étaient livrées à des actes d'intimidation et de harcèlement à son encontre. Les autorités ont redit qu'elles étaient résolues à organiser les scrutins en temps voulu mais souligné les limitations financières du Gouvernement et lancé un appel aux donateurs. Elles ont également réfuté les allégations d'intimidation et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a défié les victimes de fournir des renseignements détaillés sur des actes précis sur lesquels il a promis d'enquêter. L'Union européenne, seul donateur confirmé jusqu'ici, a annoncé une contribution de 4 millions d'euros aux fins du financement des élections de 2010. Le chef par intérim du BONUCA a souligné l'intérêt que pourrait avoir la commission électorale indépendante, y compris s'agissant de la mobilisation des ressources, puisque sa création en temps voulu pourrait permettre d'accroître l'appui des donateurs.

16. En attendant, le Président Bozizé a fait un geste susceptible de promouvoir l'unité et la réconciliation nationales en organisant, le 23 mai, des funérailles nationales pour le Professeur Abel Goumba, dirigeant politique chevronné de l'opposition qui a exercé, jusqu'à sa mort, les fonctions de Médiateur de la République. Il a également été Vice-Président, Premier Ministre et l'un des pères fondateurs de la République.

17. Dans sa déclaration du 7 avril, le Président du Conseil de sécurité a exigé de tous les groupes armés qui ne l'avaient pas encore fait, en particulier ceux qui opéraient dans le nord de la République centrafricaine, qu'ils mettent immédiatement fin à la violence. Les activités de trois groupes rebelles, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), dirigé par Abakar Sabone, le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), dirigé par Abdoulaye Miskine, et la Convergence des patriotes centrafricains pour la justice et la paix (CPJP), de Charles Massi, suscitent le plus de préoccupations. Abakar Sabone et Abdoulaye Miskine ont participé au dialogue politique sans exclusive et signé des accords de paix avec le Gouvernement mais Charles Massi, quant à lui, était Ministre d'État au Gouvernement jusqu'en janvier 2008. Les trois dirigeants se sont tournés vers la rébellion parce que le Gouvernement n'aurait pas appliqué intégralement les recommandations issues du dialogue : ils ont fait valoir en particulier que le Président Bozizé avait formé en janvier 2009 un gouvernement qui n'était pas suffisamment ouvert.

18. J'ai engagé les parties à consentir des efforts diplomatiques et politiques pour mettre fin à la rébellion et en persuader les dirigeants d'adhérer au processus de paix. À cette fin, le Président Bozizé a demandé l'aide du dirigeant libyen, Président actuel de l'Union africaine, le colonel Kadhafi, qui a réaffirmé son soutien à l'action menée pour trouver des solutions pacifiques et durables à l'instabilité qui continue de régner dans le nord de la République centrafricaine. Parallèlement, le chef par intérim du BONUCA a continué de travailler sur le terrain en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines et les dirigeants de la MICOPAX en vue de faciliter le retour et la réinstallation, à titre temporaire, d'Abakar Sabone sur la base militaire M'Poko, à Bangui. M. Sabone, qui avait informé récemment le chef par

intérim du BONUCA qu'il était prêt à mettre fin à la rébellion du mouvement qu'il dirigeait, à se rallier au processus de paix et à se soumettre au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, est retourné à Bangui le 31 mai. Il importe qu'à l'instar de M. Sabone, les autres dirigeants rebelles mettent fin immédiatement à la violence, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Le Président Bozizé se serait entretenu avec l'un des deux dirigeants rebelles restants, M. Miskine, en marge du sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens tenu à Tripoli le 29 mai, en vue de faciliter son éventuel retour à Bangui où il participerait au processus de paix. L'autre dirigeant rebelle, Charles Massi, aurait été arrêté et mis en détention par les autorités tchadiennes, qui ont fait savoir qu'elles entendaient le poursuivre pour tentative de déstabilisation et violation de l'intégrité territoriale du Tchad.

III. Situation militaire et état de la sécurité

19. Du point de vue de la sécurité, la situation à Bangui et alentour est restée relativement calme pendant la période à l'examen bien que des vols, des effractions et des actes de racket aient été commis, certains par des éléments des forces de défense et de sécurité. Une confrontation isolée mais particulièrement violente a opposé, le 12 avril au principal marché au bétail de Bangui, des éleveurs peulhs et des négociants en viande tchadiens, faisant plus d'une trentaine de morts et de nombreux blessés. Les autorités sont intervenues rapidement pour rétablir le calme et éviter des représailles ou la reprise de la violence.

20. Dans les provinces du nord (Bamingui-Bangoran, Nana-Gribizi, Ouahm, Ouahm-Pendé et Vakaga), la violence a continué de dominer l'actualité. Elle est due à divers facteurs. Dans certains cas, des groupes rebelles se seraient livrés à des attaques à Bossembélé, Bocaranga, Batangafo, Kabo et Ndélé, et la plupart se seraient retirés après s'être opposés aux Forces armées centrafricaines (FACA) ou à des groupes d'autodéfense locaux. De violentes attaques ont parfois été perpétrées contre des civils, en représailles à une prétendue collaboration avec des groupes rebelles ou à l'aide qui leur aurait été fournie. Dans d'autres cas, la violence était liée à des activités criminelles, à des heurts intercommunautaires ou à des incursions extérieures.

21. Dans le passé, la République centrafricaine a réussi en général à éviter les conflits ethniques mais je suis de plus en plus préoccupé par le fait que la montée des tensions intercommunautaires, surtout entre éleveurs, peulhs pour la plupart, et groupes ethniques locaux vivant dans le nord-ouest (Kara, Rounga et Goula), pourrait être exploitée, dans le climat actuel d'insécurité généralisé et de rébellion politique, pour semer la discorde et la violence. Cette inquiétude a grandi en raison de la circulation incontrôlée d'armes parmi les civils et la prolifération de groupes d'autodéfense qui opèrent généralement hors la loi, soi-disant pour protéger les villageois contre des forces extérieures.

22. L'absence d'autorité de l'État dans tout le territoire national et le long des frontières avec le Tchad, la République démocratique du Congo et le Soudan reste une source de préoccupation, en particulier compte tenu des incursions menées par des groupes armés étrangers signalées aux frontières dans le nord-est et le sud-est du pays.

23. Dans le climat d'insécurité généralisé qui règne dans de vastes régions du pays, on s'accorde à penser que la réduction de la violence et l'amélioration de la sécurité et de la stabilité dépendent dans une large mesure de l'application effective des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, qui permettront de s'assurer que les divers groupes rebelles et autres groupes armés sont désarmés et démobilisés et que leurs membres sont réinsérés dans la société, et que les institutions chargées de la sécurité nationale fonctionnent effectivement et sont tenues pour responsables. En attendant, le BONUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider à améliorer les capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie et à dispenser aux forces de défense et de sécurité une formation au respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des droits des femmes et des enfants. Par ailleurs, le secrétariat national chargé de la coordination interministérielle, dirigé par le Ministre de la défense, a décidé, à l'issue de consultations approfondies avec des représentants d'organisations internationales et des donateurs, d'organiser prochainement une table ronde en vue de lever des fonds pour financer un projet pilote de réforme du secteur de la sécurité axé sur la sécurité, la justice et le développement. Vu que cette réforme est cruciale pour la stabilisation durable de la République centrafricaine, j'appelle la communauté internationale à appuyer généreusement la table ronde qui se tiendra prochainement et les futurs projets de réforme du secteur de la sécurité.

24. Le 24 avril, le chef par intérim du BONUCA s'est entretenu, à Bangui, avec une équipe d'experts de l'Union africaine, de la CEEAC et de l'Union européenne, qui s'étaient rendus en République centrafricaine pour évaluer les opérations menées par la MICOPAX à l'appui du processus de paix dans le pays. Ils ont notamment procédé ensemble à un examen de la capacité de la force dans la perspective de sa participation au programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

IV. Situation humanitaire

25. Malgré les progrès accomplis en 2008 sur la voie de la paix et de la stabilité, notamment après la signature de l'Accord de paix global à Libreville en juin 2008 et la tenue du dialogue politique sans exclusive en décembre, les faits intervenus au cours des trois premiers mois de 2009 ont indiqué que le processus de paix n'était pas encore irréversible et qu'il restait fragile. En conséquence, des milliers de Centrafricains continuent d'être déracinés par la violence et l'instabilité : quelque 118 000 d'entre eux auraient été déplacés dans le nord du pays (essentiellement dans le nord-ouest) et 137 400 se seraient réfugiés dans le sud du Tchad et dans l'est du Cameroun. Les accords de paix signés en 2008 ont permis le rapatriement de quelque 85 000 personnes déplacées et réfugiés, surtout dans le nord-est, qui ont souvent trouvé leurs maisons détruites et leurs champs en friche. Depuis janvier 2009, une dizaine de milliers de personnes auraient été déplacées tandis que 18 000 auraient fui l'insécurité pour se rendre dans le nord du Tchad. La République centrafricaine accueille également 3 797 réfugiés soudanais qui ont fui le Darfour par vagues successives depuis mai 2007, dont 3 244 dans le camp de réfugiés de Sam Ouandja parmi lesquels 1 986 enfants. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dirigé une équipe d'intervention d'urgence interorganisations qui s'est rendue dans le camp pour fournir une aide humanitaire

et améliorer les installations du site, en coopération étroite avec la Commission nationale pour les réfugiés et la population locale.

26. De janvier à août 2008, le Programme alimentaire mondial (PAM) est venu en aide à 216 000 personnes vulnérables ou touchées par des conflits en leur livrant au total 7 300 tonnes de vivres, dont des secours d'urgence destinés aux réfugiés et déplacés soudanais, des rations alimentaires pour les élèves des écoles primaires et maternelles, des compléments alimentaires destinés aux enfants mal nourris et aux femmes enceintes ou allaitantes, des projets travail contre nourriture servant à remettre en état des infrastructures de base, une aide alimentaire pour des enfants auparavant associés à des groupes armés et des secours alimentaires destinés à des ménages touchés par le VIH. Il a continué à faciliter la circulation de personnels et de secours humanitaires en République centrafricaine au moyen du service aérien humanitaire des Nations Unies et de sa capacité de soutien logistique (camions et entrepôts).

27. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales et le Ministère centrafricain de l'éducation, a continué d'apporter son concours à l'exécution de projets d'éducation d'urgence destinés à 107 000 enfants touchés par le conflit dans le nord du pays où 79 écoles rurales locales ont été créées. Des puits et des pompes ont été installés et remis en état et des puits artésiens ont été forés dans les régions d'Ouham, Ouham-Pende, Kemo et Nana Gribizi touchées par le conflit, qui ont permis de desservir plus de 110 000 personnes.

28. Après avoir suscité un vif regain d'intérêt de la part de la communauté internationale en 2008, la mobilisation de ressources au titre des opérations humanitaires en République centrafricaine s'est ralentie au cours de la période considérée. À l'heure actuelle, seuls 26 % des 116 millions de dollars demandés dans le cadre de la procédure d'appel global lancée en faveur du pays ont été reçus, alors que les besoins ont augmenté. Le Fonds humanitaire commun pour la République centrafricaine est devenu opérationnel et a déboursé, en mars 2009, une deuxième tranche de ressources d'un montant de 4,9 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine.

V. Égalité des sexes

29. Au cours de la période à l'examen, le BONUCA a continué d'aider les pouvoirs publics et les associations féminines à promouvoir l'égalité des sexes et l'équité entre hommes et femmes en application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité concernant, la première, les femmes, la paix et la sécurité et la deuxième, la violence sexuelle. En février et en mars, la mission a apporté son concours au programme dit « G23 », mené par la République centrafricaine pour promouvoir la participation politique des femmes; elle a aidé à organiser une assemblée générale pour sa campagne d'enregistrement officiel et à lancer son plan d'action pour 2009. Lancé en 2008 avec l'appui du BONUCA, le programme G23 vise à accroître la participation des femmes à la vie politique, et notamment à faciliter la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive. Le BONUCA a également aidé l'Organisation des femmes centrafricaines, organisation non gouvernementale regroupant les associations féminines en République centrafricaine, ainsi que le Ministère des affaires sociales

et de la solidarité nationale, lequel est responsable de la mise au point des politiques et mesures concernant l'égalité des sexes au niveau national, à mener des campagnes de sensibilisation à la question dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme en mars 2009.

30. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le BONUCA a continué à sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste les contingents militaires de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, l'objectif étant de bien faire comprendre aux forces de maintien de la paix sous-régionales qu'il était indispensable de protéger les femmes. Des campagnes d'information ciblant spécifiquement la police ont également été lancées pour sensibiliser les policiers à la nécessité de prêter une attention particulière aux incidents de violence à l'égard des femmes et d'y répondre de manière plus efficace. En mai 2009, le BONUCA a examiné les moyens de coopérer avec le Comité permanent national du Forum de la femme de République centrafricaine aux fins du suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Créé en octobre 2008, le Forum entend favoriser la coordination des stratégies de sensibilisation dans le domaine de la promotion de la femme ainsi que renforcer la capacité des femmes et des filles de participer plus efficacement au processus démocratique.

31. Dans le cadre des cérémonies officielles organisées pour célébrer la fête des mères en République centrafricaine, le 6 juin 2009, le BONUCA a distribué des matelas et des moustiquaires aux détenues de l'établissement pénitentiaire de Bimbo, près de Bangui, lors d'une cérémonie présidée par l'épouse du Premier Ministre, qui représentait la femme du Chef de l'État. Au cours d'une autre cérémonie, tenue le même jour à l'Assemblée nationale et présidée par la femme du Chef de l'État, un représentant du BONUCA a présenté un exposé sur l'égalité des sexes, la paix, la stabilité et le développement, en mettant l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la consolidation de la paix en République centrafricaine.

VI. Droits de l'homme et état de droit

32. La précarité persistante de la situation au lendemain du conflit, caractérisée au cours de la période à l'examen par une recrudescence de la violence dans le nord, a accru le risque de violations des droits de l'homme en République centrafricaine. La plupart des allégations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire reçues pendant cette période se rapportaient aux préfectures touchées par le conflit ci-après : Bamingui-Bangoran, Ouham, Ouham-Pendé et Vakaga.

33. On a ainsi signalé dans le nord des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des arrestations, des détentions illégales, des cas de destruction de logements et de biens et des actes de violence sexuelle et sexiste. Les victimes de ces violations étaient essentiellement des femmes, des enfants et d'autres membres de groupes vulnérables. Ces abus auraient été commis par des forces gouvernementales, des mouvements rebelles et d'autres groupes armés, notamment des groupes d'autodéfense et des bandits.

34. Dans d'autres régions du pays, notamment dans les préfectures de Sangha-Mbaéré, Nana-Mambéré, Kadel, Ombella-Mpoko, Kemo et Lobaye, on a rapporté une recrudescence des actes de banditisme et des délits ainsi que des cas de vindicte populaire, sur fond de graves défaillances de la police et du système judiciaire et de

fortes pressions économiques et sociales. À Bangui et dans ses environs, une culture d'impunité a semblé dominer la conduite du personnel chargé de l'application des lois et, en particulier, des membres des services de sécurité. En outre, les informations faisant état de corruption au sein du système judiciaire demeuraient très préoccupantes, malgré des efforts soutenus de la part du Gouvernement.

35. En février, mon Représentant spécial pour les droits des déplacés s'est rendu en République centrafricaine où il a insisté sur la nécessité de trouver des solutions viables aux problèmes des déplacés en tant que partie intégrante d'un processus de consolidation de la paix durable. Au cours de la même période, le BONUCA et d'autres partenaires internationaux ont aidé le Gouvernement à mettre la dernière main à la rédaction de nouveaux codes pénal et militaire qui, une fois approuvés par le Parlement, amélioreraient les procédures régissant l'administration de la justice dans le pays. Parallèlement, le tribunal de grande instance visé par les recommandations concernant la Constitution et du dialogue a été créé officiellement le 12 mai 2009. Ce tribunal aura essentiellement à connaître des cas de haute trahison et autres fautes graves dans lesquels seraient impliqués des ministres, des parlementaires ou le Chef de l'État.

36. Le 4 mai, le Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme a examiné le respect par la République centrafricaine de ses obligations en matière de droits de l'homme. Le débat constructif qui s'est engagé à ce sujet – auquel a participé une délégation gouvernementale de haut niveau – et les recommandations qui en sont issues ont porté sur une grande diversité de questions préoccupantes, notamment le respect des droits des femmes et des enfants, y compris la nécessité de mettre fin au recrutement d'enfants soldats et à la pratique de la mutilation génitale féminine ainsi que de dépénaliser la sorcellerie. J'encourage le Gouvernement à examiner avec soin le rapport final et les recommandations du Groupe et de renforcer encore sa coopération avec le Conseil des droits de l'homme.

37. Le Gouvernement a convenu de créer une commission des droits de l'homme et également entrepris de ramener la discipline dans l'armée en convoquant une session du Tribunal militaire permanent en avril pour juger 22 sous-officiers accusés de violations des droits de l'homme. Aux échelons supérieurs de la hiérarchie militaire toutefois, l'impunité continue de régner dans une large mesure, ce qui suscite une inquiétude généralisée face à ce qui est perçu comme une absence d'obligation de rendre des comptes au sein des forces de sécurité et de défense.

38. Les médias ont soulevé la question du respect de l'état de droit quand on a su que Saïffé Durbar, national pakistanais et homme d'affaires, avait été nommé Ministre des affaires étrangères adjoint de la République centrafricaine chargé de la coopération internationale, avec résidence à Londres, au début de 2009. M. Durbar aurait été condamné en France pour crimes économiques. Le Président Bozizé a fait savoir au chef par intérim du BONUCA qu'il ne s'agissait pas d'un poste exécutif mais d'un poste à caractère honorifique récompensant les investissements économiques importants de l'intéressé en République centrafricaine et que cette nomination ne visait aucunement à soustraire M. Durbar à la justice.

39. Parallèlement, le Groupe de protection de la Section des droits de l'homme du BONUCA collabore avec le Ministère de la défense à faire prendre en compte les droits de l'homme, le droit des réfugiés, les droits de l'enfant et le droit international humanitaire dans les modules de formation à l'intention des forces de

défense et de sécurité, ce qui devrait contribuer à promouvoir l'état de droit et à diminuer le nombre de cas d'impunité.

40. La situation des droits de l'homme est exacerbée par le manque de moyens du système judiciaire national. Le secteur de la justice souffre d'une grave pénurie de ressources, si bien que le personnel est insuffisant dans toutes les régions, que les programmes de formation et de professionnalisation sont lacunaires, que les ressources matérielles font défaut pour les activités liées à la justice et que les institutions judiciaires sont en mauvais état. Un service consultatif pour les questions judiciaires au sein du BINUCA pourrait donner des conseils au Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions se rapportant à la justice et aider les interlocuteurs nationaux à mettre au point en la matière une stratégie nationale visant à remédier à ces lacunes.

41. En raison des effets combinés des hostilités, d'une mauvaise gestion, de la corruption et des carences de l'infrastructure, les conditions carcérales sont déplorables en République centrafricaine. Les prisons sont le plus souvent dépourvues des installations et du matériel sanitaires de base, sont privées d'accès à l'eau et à l'assainissement et échouent à satisfaire à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus de 1955. Un service consultatif pour le secteur correctionnel au sein du BINUCA pourrait donner des conseils techniques au Représentant spécial du Secrétaire général et prendre contact avec les acteurs nationaux en vue de faciliter l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des conditions carcérales. Il importe de noter que les responsables de l'administration pénitentiaire ne sont pas formés à la gestion des prisons sous l'angle des droits de l'homme, ce qui a entraîné de sérieux abus et de graves violations des droits des prisonniers.

42. Je demeure préoccupé par les informations faisant état de violations de droits de l'homme en République centrafricaine car je considère le respect des droits de l'homme et de l'état de droit comme un élément essentiel de l'instauration d'une paix durable dans le pays. J'ai donc continué d'insister sur la nécessité de mettre fin aux abus et de garantir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit au cours de mes rencontres avec les autorités de la République centrafricaine pendant la période à l'examen.

VII. Situation socioéconomique

43. Selon les projections économiques du Fonds monétaire international (FMI), 2009 devrait être particulièrement difficile pour la République centrafricaine en raison des incidences de la crise économique mondiale, puisque son produit national brut ne devrait augmenter que de 2,4 % au lieu des 4,5 % initialement projetés. Les dépenses publiques devraient également augmenter, en particulier en raison de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et des préparatifs des élections de 2010. La poursuite des réformes économiques en cours devrait aider à mobiliser des recettes fiscales et douanières en 2009. Ces réformes permettront peut-être également à la République centrafricaine d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE d'ici le 30 juin 2009 (soit en une période record de deux ans, selon les informations), ce qui pourrait conduire à l'allègement de sa dette.

44. Certains se sont inquiétés par ailleurs de ce que les secours humanitaires continuent à prendre le pas sur la coopération aux fins du développement et les activités de développement économique à se concentrer dans un petit nombre de régions seulement. Alors que le nombre d'organismes humanitaires avait augmenté, seul un tout petit nombre d'organisations œuvraient en faveur de la transition et du développement dans les zones de conflit; on le constatait même dans le sud, dans des zones qui n'étaient pas directement touchées par les hostilités. Les zones du sud qui n'avaient pas été touchées par la violence risquaient donc de plus en plus de devenir dépendantes de l'aide humanitaire et d'autres régions pouvaient se retrouver en situation de crise faute de programmes de développement.

VIII. Activités opérationnelles à l'appui du développement

45. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs activités au cours de la période à l'examen conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont les priorités étaient notamment : a) la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme; b) le relèvement après le conflit et la lutte contre la pauvreté; c) la lutte contre le VIH/sida.

46. Dans le domaine de la gouvernance et de la prévention des crises, le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec le BONUCA à l'appui du mandat de consolidation de la paix. Il a ainsi facilité la tenue du dialogue politique sans exclusive et son Bureau de la prévention des conflits et du relèvement a apporté un appui technique au BONUCA en vue de faciliter les travaux du comité de suivi mis en place pour promouvoir l'application des dispositions de l'accord de paix global conclu à Libreville. Il a également mis son expertise au service de la réforme judiciaire et du renforcement des processus démocratiques se rapportant au fonctionnement de l'Assemblée nationale.

47. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué au cours des six premiers mois de 2009 1 300 tonnes de semences et de matériel agricole pour couvrir les besoins de 66 000 familles vulnérables. Elle a également mis au point un projet de fonds d'aide alimentaire à hauteur de 10 millions d'euros qui doit être financé par la Commission européenne; elle a par ailleurs livré 3 000 chèvres à des familles vulnérables regroupées et réinstallées dans des zones touchées par le conflit.

48. On évalue à 141 076, dont 69 169 filles, le nombre d'enfants qui ont eu accès à une éducation de base de qualité dans 13 préfectures grâce à un projet mené par l'UNICEF en coopération avec des collectivités locales et des ONG, qui a permis la remise en état ou la construction de 27 salles de classe dans neuf écoles et fourni au total 5 000 bancs et 81 000 livres de classe.

49. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a aidé le Gouvernement à faire face à des épidémies de fièvre jaune, de méningite et de poliomyélite grâce à des campagnes locales de vaccination. L'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires ont mis sur pied la plus grande campagne sanitaire qu'ait jamais connue la République centrafricaine en vaccinant contre la rougeole 683 302 enfants âgés de 6 mois à près de 5 ans et en fournissant du savon et des moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée à 856 918 enfants de moins de 5 ans après que deux cas de poliovirus sauvage eurent été découverts à la fin de 2008. En

outre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS ont apporté un appui financier et technique à la rédaction de directives à l'intention des districts sanitaires dans le cadre de la feuille de route nationale visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale. Le FNUAP a également continué d'appuyer la rénovation de l'infrastructure sanitaire et de fournir matériel technique et articles sanitaires.

50. S'agissant de l'appui aux efforts nationaux de renforcement des capacités et à la lutte contre la pauvreté, le PNUD a facilité la tenue, le 19 février 2009 à Bangui, de la Table ronde sur le secteur privé, l'emploi et l'intégration régionale, à laquelle ont participé nombre de partenaires internationaux. Le renforcement des capacités du Ministère de la planification, de l'économie et de la coopération internationale a privilégié l'appui au suivi des flux d'aide au développement vers la République centrafricaine comme au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie d'atténuation de la pauvreté (2008-2010). Par l'intermédiaire du Fonds d'équipement des Nations Unies, le PNUD a contribué au renforcement des capacités des services du Ministère des finances qui s'occupent de microfinancement. Il a également appuyé les efforts nationaux de lutte contre la détérioration de l'environnement.

51. S'agissant du VIH/sida, le PNUD a offert un appui financier au Conseil national de lutte contre le sida par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À la fin de 2008, 114 782 personnes ont subi volontairement des tests de dépistage du VIH/sida. Le test s'est révélé positif pour 5 597 femmes; 17 454 patients ont été placés sous surveillance médicale et ont reçu un traitement et 10 550 ont reçu des médicaments antirétroviraux. Dans le cadre du programme de lutte contre le paludisme, 600 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées et 132 474 enfants de moins de 5 ans ont reçu un traitement antipaludique. Parallèlement, outre les centres existants, six nouveaux centres devraient être construits en 2009 pour recueillir les orphelins et les enfants vulnérables.

IX. Collaboration avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

52. Le 15 mars 2009, une cérémonie de transfert des responsabilités de la Force européenne (EUFOR) à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a eu lieu à Birao, dans la région de Vakaga, en présence du Ministre centrafricain de l'administration territoriale et de la décentralisation, du Ministre des communications et de la réconciliation nationale, Cyriaque Gonda, du Ministre des affaires étrangères, Antoine Gambi, de l'Ambassadeur de France en République centrafricaine, Jean-Pierre Vidon, et du chef de la délégation de la Commission de l'Union européenne en République centrafricaine, Jean-Claude Esmieu.

53. Parallèlement, le BONUCA a continué d'aider la MINURCAT à s'acquitter de son mandat dans le nord-est de la République centrafricaine. Mon Représentant spécial et chef de la MINURCAT, Victor da Silva Angelo, s'est rendu à Bangui, le 27 avril, pour présenter le nouveau commandant de la force, le général de brigade Mahamadou Kandji, aux autorités centrafricaines avec lesquels il a également examiné les stratégies à mettre en œuvre pour stabiliser la région de Vakaga où la

MINURCAT se trouvait déployée. Il a aussi rencontré des collègues du BONUCA pour examiner avec eux les moyens d'intensifier la coopération entre les missions. M. Angelo s'est entretenu avec de hauts responsables de la République centrafricaine, du BONUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec des membres du corps diplomatique et des représentants d'ONG à vocation humanitaire lorsqu'il est retourné à Bangui le 27 mai. Un bureau de liaison de la MINURCAT a ouvert dans les locaux du BONUCA à Bangui.

X. Activités de la Commission de consolidation de la paix

54. Depuis le début de l'année, la Commission de consolidation de la paix a redoublé d'efforts pour approfondir son engagement en République centrafricaine, notamment en développant une stratégie intégrée à l'intention de ce pays. À cet effet, le Président de sa formation République centrafricaine de la Commission, l'Ambassadeur Grauls s'est rendu à Bangui à la fin de janvier pour lancer la rédaction du premier projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Une équipe composée de deux spécialistes du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a passé sur place les deux semaines suivantes pour faciliter les consultations parmi toutes les parties prenantes. Une version préliminaire du texte a été envoyée pour examen à la Commission de consolidation de la paix à New York et aux départements, fonds et programmes des Nations Unies compétents. Le document qui en a résulté, fruit des efforts de tous les acteurs ayant contribué aux efforts de consolidation de la paix nationaux, y compris le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale, a été adopté par la Commission de consolidation de la paix au cours d'une réunion officielle, le 6 mai 2009.

55. Suite à l'adoption officielle du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le président de la formation République centrafricaine s'est rendu en mission à Bangui, du 21 au 23 mai 2009, pour présenter le texte à toute les parties prenantes nationales, notamment le Gouvernement, le Parlement et la société civile ainsi qu'au système des Nations Unies et aux médias, en vue de renforcer encore l'appropriation de la stratégie par le pays et d'inaugurer officiellement sa mise en œuvre. Cette visite a coïncidé avec les efforts en cours visant à développer une présence intégrée des Nations Unies sur le terrain qui serait chargée d'appuyer la mise en œuvre de ce cadre.

56. Le Président de la formation République centrafricaine, avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a axé ses efforts sur ce qui suit : a) amener la communauté internationale à s'intéresser davantage et de manière plus soutenue à la situation en République centrafricaine; b) mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique national pour la consolidation de la paix; c) appuyer la coordination des parties prenantes. Au cours de la période considérée, le président a privilégié les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources; il s'est rendu auprès de la Commission européenne à Bruxelles et de la Banque mondiale à Washington; il a tenu des réunions d'information au Département d'État à Washington et au Ministère belge des affaires étrangères et de la coopération au développement. Tout récemment il a braqué les phares sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en République centrafricaine en s'efforçant de mobiliser des ressources, de donner un plus large écho à la question et de participer à divers mécanismes de coordination en la matière.

XI. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

57. Comme indiqué dans l'introduction du présent document, le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son président qu'il a adoptée le 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), s'est félicité de ce que j'aie recommandé, dans ma lettre datée du 3 mars 2009 (S/2009/128), de créer un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, pour succéder à l'actuel Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Il m'a en outre prié de l'informer de la structure et des effectifs du nouveau bureau dans mon prochain rapport sur la situation en République centrafricaine, « en ayant à l'esprit que les ressources pour les missions politiques spéciales [étaient] limitées ».

A. Mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

58. Dans la déclaration présidentielle susmentionnée, le Conseil de sécurité a noté avec satisfaction que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine accomplirait les tâches suivantes :

a) Soutenir les efforts entrepris aux niveaux national et local pour la mise en œuvre des conclusions du dialogue, notamment en appuyant les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales;

b) Contribuer à la bonne exécution du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité, et soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit;

c) Appuyer les efforts menés en vue de rétablir l'autorité de l'État dans les provinces;

d) Appuyer le renforcement des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit et promouvoir la justice et la transparence;

e) Œuvrer en coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix;

f) Échanger des informations et des analyses avec la MINURCAT sur les menaces émergentes sur la paix et la sécurité dans la région;

Il m'a également prié de m'assurer que le bureau intégré s'acquitterait de la tâche supplémentaire ci-après :

g) Contribuer à s'assurer que la protection de l'enfance [soit] traitée comme il se doit dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de DDR, y compris en soutenant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information établi conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005).

B. Dispositions transitoires

59. Le plan de transition du BONUCA au BINUCA comprend trois phases. La première serait axée sur l'achèvement des travaux préparatoires nécessaires pour assurer une transition sans heurt du BONUCA au BINUCA le 1^{er} janvier 2010. Ceci nécessiterait la mise au point définitive du budget du BINUCA, le recrutement de son personnel, et la mise en place préalable des installations et de l'appui administratif nécessaires à son fonctionnement. Des plans d'exécution détaillés pour chacun des programmes intégrés du BINUCA seraient établis et des ressources financières seraient mobilisées pour la mise en train des activités au titre de ces programmes, notamment l'identification de mécanismes appropriés pour la mobilisation et la gestion des fonds.

60. Au cours de la deuxième phase, le BONUCA cesserait ses opérations, le 31 décembre 2009, et serait dans sa phase de liquidation administrative du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, le BINUCA commençant simultanément ses opérations le 1^{er} janvier 2010. Durant la troisième phase, sous réserve de l'évolution de la situation sur le terrain, les activités envisagées dans le cadre stratégique intégré devraient être menées à bien.

61. Dans l'intervalle, le Département des affaires politiques a lancé, en collaboration avec les départements et organismes compétents ainsi qu'avec le BONUCA, une série de mesures logistiques visant à assurer une transition sans heurt et sans retard. Ces mesures, qui seraient mises en œuvre dans la limite des ressources disponibles, comprendraient notamment la reconfiguration et la remise en état de locaux à usage de bureaux, le renforcement de groupes électrogènes et l'amélioration des services informatiques, y compris l'achat et l'installation de matériel de vidéoconférence.

C. Structure et effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix

62. Il est proposé que le BINUCA soit dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de Sous-Secrétaire général, qui rendrait compte au Département des affaires politiques. En sa qualité d'institution chef de file, le Département s'efforcerait, en étroite collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les organismes, programmes et fonds des Nations Unies présents dans le pays, d'aider le Bureau à s'acquitter de son mandat. Il serait assisté par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ayant rang de Directeur (D-2), qui ferait également office de coordonnateur résident/coordonnateur de l'aide humanitaire et de représentant résident du PNUD et établirait donc des liens structurels entre les activités politiques, humanitaires et de développement du système des Nations Unies en République centrafricaine. Le Représentant spécial adjoint rendrait compte au Représentant spécial en sa qualité de Représentant spécial adjoint pour le bureau intégré et, en sa qualité de coordonnateur résident, de coordonnateur de l'aide humanitaire et de représentant résident du PNUD, serait rattaché au chef du Groupe des Nations Unies pour le développement, au Coordonnateur des secours d'urgence et au PNUD, respectivement.

63. Les effectifs du BINUCA devraient être composés de mon Représentant spécial et de mon Représentant spécial adjoint, de 63 administrateurs civils recrutés

sur le plan international, de 2 conseillers militaires et de 2 conseillers de police civile, ainsi que de 14 administrateurs recrutés sur le plan national et de 7 Volontaires des Nations Unies.

64. Le BINUCA serait doté d'un secrétariat chargé d'appuyer mon Représentant spécial, d'un bureau du Représentant spécial adjoint et coordonnateur résident/coordonnateur de l'aide humanitaire, et de quatre services organiques essentiellement consacrés aux principaux domaines d'activité ayant trait au mandat de la Mission, à savoir les affaires politiques, les droits de l'homme et la justice, les institutions chargées de la sécurité et l'information. Un chef de cabinet (D-1) serait notamment chargé d'assurer la direction et la gestion intégrée de toutes les activités que mènera la Mission, conformément à la stratégie et aux orientations fournies par le Représentant spécial du Secrétaire général, de coordonner les programmes de travail et de superviser les activités de toutes les autres entités du Bureau du Représentant spécial, d'assumer la responsabilité générale de la gestion du personnel du Cabinet du Représentant spécial et de veiller à ce que le Représentant spécial bénéficie de l'appui nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

65. Le secrétariat du Bureau du Représentant spécial devrait comprendre un assistant spécial (P-4) chargé d'assurer la fluidité et la coordination des échanges d'information entre le Bureau du Représentant spécial et les autres services de la Mission, un conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) chargé de veiller à ce que les questions relatives à l'égalité des sexes soient dûment prises en considération dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, conformément aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Le conseiller pour l'égalité des sexes fournirait des conseils et des services d'appui aux fins de l'exécution du plan d'action national de la République centrafricaine pour promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes et mettre en place des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence sexuelle et sexiste. Le secrétariat serait également doté d'un conseiller à la protection de l'enfance (P-4) qui aiderait le Représentant spécial à faire en sorte que la protection de l'enfance, les droits de l'enfant et autres questions ayant trait à l'enfance soient dûment pris en considération dans les initiatives en faveur de la paix, à élaborer des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), à appuyer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil, ainsi qu'à appuyer l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement de la République centrafricaine dans ses activités visant à améliorer le système de justice pour les mineurs.

66. Le Groupe de la planification et de la coordination stratégiques comprendrait un planificateur stratégique hors classe (P-5) et un fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination stratégiques (P-4) qui aiderait la Commission de la consolidation de la paix. Ce groupe opérerait sous la direction stratégique d'un Groupe commun des politiques, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et son suppléant le Représentant spécial adjoint, et composé des chefs des sections de la mission et des chefs des bureaux des organismes et programmes dans le pays. Ce groupe se chargerait de planifier les activités des Nations Unies en République centrafricaine et faciliterait l'intégration des questions politiques et des questions de développement que pose l'engagement des Nations Unies en République centrafricaine pour assurer la cohérence des objectifs à long terme et des activités de programme de tous les organismes des Nations Unies dans le pays. Le

Groupe de la planification et de la coordination stratégiques faciliterait également l'action du Bureau intégré pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et de l'équipe des Nations Unies dans le pays dans leurs relations avec la Commission de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce bureau comprendrait aussi du personnel détaché par le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui serait secondé par un fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination stratégiques (P-3/4) et quatre fonctionnaires chargés de la planification et de la coordination, chacun détaché par le Bureau de la coordination des activités et développement, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

67. La Section des affaires politiques aiderait les autorités nationales et locales à appliquer au mieux et intégralement les recommandations du Dialogue politique inclusif, en particulier en soutenant les réformes des institutions de gouvernement et les consultations électorales, et en aidant à rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Cette section s'attacherait en particulier à faciliter la prévention et le règlement des différends politiques ou relatifs à la sécurité. Elle assurerait l'analyse des problèmes stratégiques soulevés par les évolutions politiques et en matière de sécurité dans le pays et dans la sous-région et serait en relation constante avec les principaux acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux, notamment la MINURCAT. Cette section comprendrait un spécialiste hors classe chargé des affaires politiques (P-5) aidé par un spécialiste des affaires politiques (P-4), deux spécialistes des affaires politiques (P-3), un spécialiste des affaires civiles (P-3) et quatre administrateurs chargés des affaires civiles recrutés sur le plan national qui seraient déployés dans chacun des quatre bureaux locaux; ceux-ci seraient choisis avec l'équipe des Nations Unies dans le pays pour assurer un partage judicieux des ressources et des équipements communs, et pour assurer une bonne couverture géographique de tout le territoire du pays. Les spécialistes des affaires civiles travailleraient avec les autorités nationales et locales et les organismes humanitaires pour aider à rétablir et consolider l'autorité de l'État.

68. La Section des droits de l'homme et de la justice comprendrait un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), trois spécialistes des droits de l'homme (P-4, P-3 et P-2), cinq Volontaires des Nations Unies spécialistes des droits de l'homme dont quatre dirigeraient, dans le pays, les bureaux des droits de l'homme de cette section, et quatre administrateurs recrutés sur le plan national. Indépendamment de ses fonctions de suivi, de protection et d'information, la Section continuerait à offrir un appui à la création de capacités aux institutions centrafricaines et aux autres partenaires du processus de paix, notamment la force régionale de maintien de la paix, la MICOPAX, et coopérerait étroitement avec la MINURCAT, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération hybride des Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour tenter de résoudre les problèmes communs en matière de droits de l'homme. La Section continuerait à s'efforcer d'intégrer la problématique des droits de l'homme dans le travail des diverses sections et groupes de la mission et aiderait à lutter contre l'impunité. En coordination étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, elle aiderait le Gouvernement centrafricain à promouvoir le respect de la légalité et la bonne gouvernance, en particulier par des mises à jour régulières sur les tendances récentes en matière de droits de l'homme en République centrafricaine et à élaborer une stratégie de création de capacités

dans la société civile qui s'occuperait de la formation et de la sensibilisation aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Cette section aiderait en outre à développer et revitaliser le pouvoir judiciaire centrafricain. Un spécialiste des affaires judiciaires (P-4) conseillerait le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions judiciaires et aiderait les autorités à renforcer l'appareil judiciaire par l'élaboration d'une stratégie nationale. En coordination avec les partenaires nationaux et internationaux, les fonctionnaires du Bureau chercheraient à obtenir des ressources pour le secteur de la justice et aideraient les acteurs nationaux à acquérir les capacités professionnelles voulues et faciliter l'accès à la justice. La Section comprendrait aussi deux spécialistes des prisons détachés par des États membres, pour donner des conseils techniques au Représentant spécial du Secrétaire général et aux responsables du BINUCA sur les questions pénitentiaires, et un administrateur de programme recruté sur le plan national. Avec ces principaux partenaires, le Bureau établirait une politique carcérale et mettrait en œuvre des plans de renforcement du système pénitentiaire centrafricain, notamment ses capacités d'accueil, son administration, les problèmes de sécurité et les programmes de formation. L'une de ses principales activités serait de rechercher des fonds pour faciliter l'exécution des programmes relatifs aux établissements pénitentiaires.

69. La Section des institutions de sécurité comprendrait un chef de section (P-5) et deux conseillers de police et deux conseillers militaires, qui seraient détachés par des gouvernements, ainsi qu'un conseiller en matière de désarmement, démobilisation et réintégration (P-3). Ce conseiller serait l'interlocuteur, sur ces questions, au Bureau intégré et il travaillerait donc en étroite collaboration avec le PNUD. Il suivrait les aspects politiques et processus de désarmement, démobilisation, et réintégration et apporterait l'assistance nécessaire à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions de présidente du Comité directeur pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Cette section s'attacherait à aider les autorités centrafricaines à réformer le secteur de la sécurité. Elle donnerait des conseils stratégiques et apporterait un appui à la création des capacités dans les institutions nationales de sécurité, notamment l'armée et la police. Elle donnerait également des avis sur les conséquences militaires ou en matière de sécurité des faits nouveaux intervenant dans le pays ou la sous-région et assurerait la liaison avec les spécialistes de la sécurité de la MICOPAX et de la MINURCAT.

70. La Section de l'information comprendrait un fonctionnaire chargé de l'information (P-4), un fonctionnaire chargé de l'information (P-3) et un administrateur recruté sur le plan national qui aideraient à développer une stratégie d'information au profit de tous les organismes des Nations Unies se trouvant en République centrafricaine, afin de faire connaître les activités des Nations Unies en français et dans la langue nationale, le sango, et de donner aux médias une image cohérente des Nations Unies, en étroite coopération avec l'équipe des Nations Unies dans le pays. Cette section s'attacherait à sensibiliser l'opinion centrafricaine aux questions relatives à la paix et à la réconciliation et travaillerait étroitement avec les médias locaux.

71. La Section intégrée de la sécurité et de la sûreté veillerait à la sécurité des membres du Bureau intégré dans l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Elle élaborerait un plan de sécurité qui comprendrait un examen d'ensemble des risques dans le pays, décrirait le système de gestion de la sécurité et les responsabilités de l'administration et du personnel de ce système et exposerait

les mesures de prévention et de réaction face aux urgences sécuritaires, aux catastrophes naturelles, aux problèmes d'évacuation du personnel (international) et de réinstallation (du personnel national et international), aux prises d'otages et aux actes criminels commis contre des membres du personnel. Cette section serait dirigée par un fonctionnaire hors classe chargé de la sécurité (P-4/5), aidé par un fonctionnaire chargé de la sécurité, 16 administrateurs chargés de la sécurité sur le terrain (Service mobile) et 28 agents de sécurité locaux (services généraux). La gestion de la sécurité sera facilitée par les composantes administratives indispensables et comprendra une présence locale à Bangui, Bambari, Bossangoa et Bouar. Les administrateurs chargés des problèmes de sécurité travailleront avec les autorités nationales et locales pour apporter un appui effectif au personnel et aux opérations des Nations Unies dans le pays.

72. La Section de l'administration apporterait un appui transversal à toutes les autres fonctions de la mission : administration générale, finance, budget, achats, ressources humaines, gestion des équipements, informatique et communications, transports, voyages et sécurité.

XII. Observations

73. Le processus de paix en République centrafricaine se trouve à un point critique, et la communauté internationale doit plus que jamais continuer d'appuyer les efforts du pays pour assurer la poursuite du processus et éviter un retour à une situation de conflit.

74. Le 1^{er} décembre, le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine célébreront le cinquante et unième anniversaire de la proclamation de la République. Pour la première fois, cet anniversaire sera célébré avec les institutions républicaines enfin en place, après des années de conflit récurrent et de régime anticonstitutionnel au cours des 50 dernières années. Ce résultat historique reste toutefois fragile, car le processus de consolidation de la paix doit encore surmonter de très importants obstacles, et les institutions républicaines ne fonctionnent pas toujours aussi efficacement qu'elles le devraient. Je suis encouragé par l'attachement de plus en plus important de l'ensemble de la population au processus démocratique et au respect de l'état de droit, qui constituent une base solide sur laquelle ancrer les espoirs et les aspirations du pays à l'avenir.

75. Le principal problème, à mon avis, reste la nécessité de réduire l'extrême pauvreté, qui a atteint un niveau très élevé et qui touche la très grande majorité de la population alors que le pays possède de très importantes ressources naturelles. C'est pourquoi je continue d'insister sur l'importance d'une approche globale de la recherche de la stabilisation, qui incorpore les facteurs socioéconomiques, la gouvernance et les divers aspects politico-militaires. Je me félicite à cet égard de l'adoption, le 6 mai 2009, par la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix d'un cadre stratégique, qui identifie trois domaines prioritaires dans lesquels constituer des partenariats entre le Gouvernement et la communauté internationale, à savoir la réforme du secteur de la sécurité, la gouvernance et l'état de droit, et la croissance économique. Pour que ces partenariats stratégiques permettent effectivement d'atteindre les résultats espérés, il est indispensable que le Gouvernement et la population de la République centrafricaine, d'une part, et la communauté internationale, d'autre part, s'engagent

à jouer leurs rôles respectifs afin de contribuer à rétablir la stabilité, la prospérité et la démocratie dans le pays. À cet égard, je tiens à réaffirmer mon appui personnel et celui du système des Nations Unies à l'effort de stabilisation actuel.

76. La préparation et l'organisation des élections prévues pour 2010 constituent un résultat clef du dialogue politique sans exclusive. Il est essentiel, pour assurer la transparence et l'ordre constitutionnel, de respecter le calendrier électoral. Je me félicite de la révision du code électoral et insiste sur le fait qu'il est urgent de créer une commission électorale indépendante. L'ONU sera prête, une fois que les conditions nécessaires seront en place, à étudier la possibilité de fournir une assistance technique à l'appui du processus électoral.

77. La mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui figure au rang des priorités recommandées par le dialogue, est essentielle pour assurer une paix et une sécurité durables, notamment pour progresser en matière de réforme du secteur de la sécurité et organiser des élections pacifiques. Il est donc indispensable que le programme adopté par le Comité directeur pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration continue de disposer des ressources financières nécessaires pour éviter tout nouveau retard dans la mise en œuvre des projets. À cet égard, je félicite les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale de l'assistance financière généreuse (8 milliards de francs CFA) annoncée à Libreville le 30 janvier 2009 à l'appui du programme de DDR, encourage le Gouvernement de la République centrafricaine à veiller que cette aide serve effectivement au programme de DDR, et me félicite des liens durables établis entre le programme et les pôles de développement de la Commission européenne en faveur de la réintégration. Je me félicite également de la contribution de 8 millions de dollars annoncée par la Banque mondiale à Bangui en avril à l'appui des projets de développement communautaire en zone rurale qui, à terme, pourraient offrir des possibilités de réinstallation aux démobilisés concernés par la phase de réintégration. Je lance par conséquent un nouvel appel à la communauté internationale et au Gouvernement de la République centrafricaine afin qu'ils répondent de manière généreuse et rapide aux besoins financiers du programme et permettent ainsi de le mener à bien rapidement.

78. L'impunité persistante, qui contribue à la création d'un climat dans lequel les violations massives des droits de l'homme, la corruption et le non-respect de l'état de droit prospèrent, et qui contribue également à décourager les investissements directs étrangers, continue de me préoccuper. Il est essentiel, pour assurer une paix durable, de faire en sorte que ceux accusés de violations de la loi, y compris du droit international humanitaire, soient rapidement traduits en justice. Les rapports au sujet de diverses formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et autres groupes vulnérables, ainsi que les rapports faisant état de la poursuite du recrutement d'enfants par les groupes armés, sont tout particulièrement troublants. Je prends acte des efforts du Gouvernement de la République centrafricaine, avec l'appui du BONUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour encourager le respect des droits des enfants ainsi que l'égalité et l'équité entre les sexes, et notamment pour favoriser la participation des femmes au processus politique. Je me félicite par ailleurs de la décision du Conseil de sécurité de faire figurer la protection des enfants dans le mandat du futur Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

79. Le fait que la région nord-est du pays, frontalière avec le Soudan et le Tchad, soit appelée le triangle de la mort témoigne de manière dramatique de l'ampleur régionale et du caractère transfrontalier de l'insécurité dans la région. Compte tenu de ses capacités et de ses ressources limitées, la République centrafricaine est peut-être celui des trois pays qui est le moins bien préparé à relever seul les défis coûteux posés par l'insécurité transfrontière. Au fur et à mesure que la MINURCAT se déploiera dans la province de Vakaga, la sécurité devrait s'améliorer mais, à plus long terme, la situation que l'on connaît dans le nord-ouest du pays, où le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad mènent depuis 2005 des opérations conjointes, dans le cadre d'un accord tripartite appuyé par le BONUCA et la CEMAC, de lutte contre la sécurité transfrontière, reste un exemple extrêmement prometteur de ce qui pourrait être répété pour lutter contre l'insécurité le long des autres frontières poreuses du pays.

80. Le dialogue politique sans exclusive de décembre dernier, notamment, qui s'est révélé particulièrement fructueux, a créé le sentiment que la République centrafricaine a tourné une page et que son avenir semble de plus en plus prometteur en dépit des nombreux problèmes difficiles qui subsistent. Afin d'éviter une rechute, il faudrait, dans l'immédiat, profiter de l'impulsion donnée pour prendre des mesures concrètes afin de : a) mettre fin à la rébellion et à l'insécurité en mettant en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et en procédant à la réforme du secteur de la sécurité; b) veiller à ce que les élections nationales de 2010 se déroulent à la date prévue, de manière pacifique et crédible; c) mettre fin à l'impunité et à la corruption et encourager le respect des droits de l'homme et de l'état de droit; et d) contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie de la population. En s'appuyant sur cette feuille de route relativement modeste mais tournée vers l'avenir, je ne doute pas que le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine ouvriront la voie vers une consolidation durable de la paix, avec l'appui de la communauté internationale.

81. La création imminente du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) contribuera à renforcer la coordination et à assurer une plus grande cohérence du cadre d'action en vue d'optimiser l'assistance apportée par le système des Nations Unies et de contribuer de façon encore plus productive à la stabilisation du pays. Je souhaiterais par conséquent recommander au Conseil d'approuver la structure et le mandat du BINUCA, tels que décrits aux paragraphes 58 à 72 ci-dessus, pour une période initiale d'un an. Au cas où le Conseil approuverait mes recommandations concernant la création du Bureau, je demanderais à l'Assemblée générale les ressources nécessaires à son fonctionnement.

82. J'aimerais à nouveau exprimer à la communauté internationale mes vifs remerciements pour les efforts constructifs qu'elle continue de faire en faveur de la consolidation de la paix en République centrafricaine. À cet égard, je souhaite insister sur l'importante contribution multisectorielle des partenaires régionaux de la République centrafricaine, la CEMAC, la CEEAC et l'Union africaine qui, en dépit de leurs ressources limitées, ont généreusement fourni une assistance financière et des forces de maintien de la paix et ont joué un rôle de médiation crucial, dans un esprit de solidarité régionale.

83. Je voudrais rendre hommage à la mémoire du Président Omar Bongo Ondimba pour son engagement infatigable à la recherche d'une paix durable en République

centrafricaine. Le Président Ondimba a consacré une grande énergie, une grande attention et d'importantes ressources au processus en tant que médiateur régional. Il a personnellement dirigé les travaux du dialogue politique sans exclusive en décembre 2008, qui se sont révélés cruciaux, ainsi que les efforts qui ont abouti à la signature d'un accord de paix global à Libreville en juin 2008.

84. Je souhaite remercier le Chef par intérim du BONUCA, Sammy Kum Buo, ainsi que l'ensemble du personnel du BONUCA et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine pour leur dévouement permanent à la cause de la paix et du développement du pays, dans des conditions souvent difficiles.

85. Je suis également reconnaissant à Sahle-Work Zewde, qui a pris ses fonctions le 15 juin 2009, d'avoir accepté d'être mon nouveau Représentant spécial et Chef du BONUCA au moment critique de la transformation de celui-ci en bureau intégré. Je ne doute pas qu'elle bénéficiera de l'appui et de la coopération sans réserve de la communauté internationale et, en particulier, du Gouvernement et du peuple de la République centrafricaine. Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre hommage à mon ancien Représentant spécial, François Lonseny Fall, pour le dévouement et l'engagement sans faille dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.